



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Kohlendioxid / Quellkohlendioxid

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 14.0

Remplace la version: 13.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Kohlendioxid / Quellkohlendioxid

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

40422040: 425 g bouteille

40424000: 2 kg bouteille

40423000: 2 kg bouteille

40422000: 4 x 425 g Bouteille

40423024: 24 x 2 kg Bouteille

40423063: 63 x 2 kg Bouteille

40424024: 24 x 2 kg Bouteille

40424063: 63 x 2 kg Bouteille

40651000: 1 x 425 g Bouteille

40687000: 4 x 425 g Bouteille

40920000: 18 x 425 g Bouteille

40920018: 18 x 425 g Bouteille

40921000: 18 x 425 g Bouteille

Numéro CAS: 124-38-9

Numéro CE: 204-696-9

UFI: D5T0-G01W-N00D-NMCH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Propulseur pour les denrées alimentaires et les boissons (E290)
Additif alimentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Grohe AG

Rue/B.P.: Industriepark Edelburg

Place, Lieu: DE-58675 Hemer

WWW: www.grohe.com

E-mail: info@grohe.com

Téléphone: +49 (0)2372 93-0

Télécopie: +49 (0)2372 93-1322

Service responsable de l'information:

Téléphone: +49 (0)2372 93-2037

sustainability@grohe.com

Indications diverses:

Siège:

Grohe AG

Feldmühleplatz 15

40545 Düsseldorf

Téléphone: +49 (0)211 9130 3000

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Téléphone: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Press. Gas (Liq.); H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence:

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P410+P403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage:

Effet asphyxiant dans des concentrations importantes.

2.3 Autres dangers

Effet asphyxiant dans des concentrations importantes.

Un contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid ou des gelures.

Indications diverses

Gaz liquéfié

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique:

CO₂

Dioxyde de carbone (gaz comprimé, liquéfié)

Numéro CAS:

124-38-9

Numéro CE:

204-696-9

Numéro de commerce international:

2811 21 00

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'air frais en utilisant un appareil respiratoire autonome. Coucher la personne et la tenir au chaud et au calme. Appeler un médecin.

En cas d'arrêt respiratoire, il faut tout de suite avoir recours à de la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

En cas de brûlure à froid, rincer au minimum 15 minutes à l'eau. Recouvrir les endroits gelés d'une protection stérile. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

L'absorption n'est pas considérée comme un risque d'exposition.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des fortes concentrations peuvent provoquer une asphyxie. Les symptômes peuvent conduire à une perte de mobilité et de conscience. La victime ne remarque pas l'asphyxie.

Des concentrations faibles de gaz carbonique provoquent une accélération de la respiration et des maux de tête.

Un contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid ou des gelures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Kohlendioxid / Quellkohlendioxid

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 14.0

Remplace la version: 13.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 3 de 9

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. En cas d'incendies dans l'environnement: En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Sous l'effet du feu, risque d'éclatement ou d'explosion du récipient.

Si possible, stopper la fuite de gaz. Éloigner les récipients exposés au danger ou les refroidir en les arrosant d'eau à partir d'un endroit protégé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Assurer une aération suffisante. En entrant dans la zone, utiliser un appareil respiratoire autonome, dans la mesure où il subsiste un doute sur un risque provenant de l'atmosphère. Éviter la pénétration dans les canalisations, les fosses de réparation ou dans d'autres lieux où l'accumulation pourrait être dangereuse.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Si possible, stopper la fuite de gaz.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les vapeurs sont invisibles, plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol. Les vapeurs ont un effet suffocant.

Aérer le local.

Indications complémentaires:

Une charge électrique peut se produire en cas de vitesses élevées du flux et provoquer l'ignition de mélanges explosifs avoisinants.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Veiller à une aération et/ou une aspiration suffisante dans les locaux de travail.

Éviter la pénétration de l'eau et le refoulement dans les réservoirs de gaz. Utiliser uniquement un équipement convenant à ce produit, à la pression prévue et aux températures de réaction.

En cas de doute, contactez le fournisseur de gaz. Observer les indications de service du fournisseur de gaz.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Une charge électrique peut se produire en cas de vitesses élevées du flux et provoquer l'ignition de mélanges explosifs avoisinants.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Kohlendioxid / Quellkohlendioxid

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 14.0

Remplace la version: 13.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 4 de 9

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.

A stocker en position debout. Ne pas laisser tomber les récipients, ni les traîner ou les heurter brutalement.

Assurer la protection des bouteilles de gaz avant le transport. Pour le transport, bien fixer les capuchons de protection et serrer les écrous non apparents.

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs

Mettre le produit ou les réservoirs vides à l'abri d'une source de chaleur ou d'allumage.

Conseils pour le stockage en commun:

Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Type	Valeur limite
Europe: IOELV: TWA	9000 mg/m ³ ; 5000 ppm
Suisse: VME	9000 mg/m ³ ; 5000 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Transvaser et manipuler le produit uniquement en système fermé.

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Concerne dioxyde de carbone en général:

En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!

Protection des mains: Porter des gants pour se protéger des risques mécaniques selon la directive EN 388.

Gants thermo-isolants conforme EN 511 (Type de gants: Cuir).

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Lors de la manipulation des bouteilles à gaz/réservoirs, porter des chaussures de sécurité.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa

Forme: gazeux

Couleur:

incolore



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Kohlendioxid / Quellkohlendioxid

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 14.0

Remplace la version: 13.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 5 de 9

Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	-56,6 °C (5,2 bar)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-78,5 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	non applicable
Température de décomposition:	> 2000 °C
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	1,5 - 2 g/L
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	0,83 log P(o/w) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable
Tension de vapeur:	à 20 °C: 57300 hPa
Densité:	à 20 °C: (gaz) 0,00197 g/cm ³
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable
9.2 Autres informations	
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	aucune
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Poids moléculaire: 44,01 g/mol Densité relative de la vapeur à 20 °C (air = 1): 1,52 Seuil critique de température: 31 °C Point de sublimation: -78,5 °C Densité relative, liquide (eau = 1): 1,03

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Les gaz/vapeurs sont plus lourds que l'air et ils peuvent s'accumuler dans des locaux fermés, plus particulièrement au sol/dans des zones situées plus bas.

Une charge électrique peut se produire en cas de vitesses élevées du flux et provoquer l'ignition de mélanges explosifs avoisinants.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion avec: potassium, Peroxyde de sodium, poudres métalliques.

Risque de polymérisation avec: Acryaldéhyde, 2-Méthylaziridine.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

10.5 Matières incompatibles

Amines, Ammoniac, Bases fortes, Eau, Peroxyde de baryum, Oxydes de césium, Hydrure d'aluminium-lithium, lithium, Sodium



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Kohlendioxid / Quellkohlendioxid

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 14.0

Remplace la version: 13.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 6 de 9

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne se dégage aucune matière dangereuse.

Décomposition thermique: > 2000 °C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Concentration toxique la plus faible publiée Rat, par inhalation: 6 pph/24h/10d

Concentration létale la plus faible publiée homme, par inhalation: 9 pph/5min

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Manque de données.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancerogénité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Symptômes

Un contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid ou des gelures.
Effet asphyxiant dans des concentrations importantes. Risque de collapsus circulatoire.
danger de état inconscient, mort.
Symptômes: maux de tête, vertiges, bourdonnements d'oreille, Fréquence respiratoire et cardiaque accélérée, nausée, état d'excitation, somnolence, état inconscient, spasmes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: potentiel de réchauffement du globe (GWP): 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

0,83 log P(o/w)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Kohlendioxid / Quellkohlendioxid

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 14.0

Remplace la version: 13.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 7 de 9

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 05 05 = Gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04.

Recommandation: Rejeter dans l'atmosphère à un endroit bien ventilé. Il faut éviter l'évacuation dans l'atmosphère de quantités importantes.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, les caves, les fosses de montage ou endroits similaires dans lesquels une concentration du gaz engendrerait un risque.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 11* = Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Restitution au fournisseur de gaz.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1013

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 1013, DIOXYDE DE CARBONE

IMDG, IATA-DGR: UN 1013, CARBON DIOXIDE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 2A

IMDG: Class 2.2, Subrisk -

IATA-DGR: Class 2.2



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IATA-DGR: néant

IMDG: -

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Kohlendioxid / Quellkohlendioxid

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 14.0

Remplace la version: 13.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 8 de 9

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage:	ADR/RID: Classe de danger 20, Numéro ONU UN 1013
Étiquette de danger:	ADR: 2.2 / RID: 2.2+13
Dispositions particulières:	378 392 584 653 662
Quantités limitées:	120 mL
EQ:	E1
Conditionnement - Instructions:	P200
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:	MP9
Réservoirs mobiles - Instructions:	(M)
Codification réservoirs:	PxBN(M)
Code de restriction en tunnel:	C/E

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger:	2.2
Dispositions particulières:	378 392 584 653 662
Quantités limitées:	120 mL
EQ:	E1
Équipement nécessaire:	PP

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-C, S-V
Dispositions particulières:	378 392
Quantités limitées:	120 mL
Excepted quantities:	E1
Conditionnement - Instructions:	P200
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	-
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	-
Instructions réservoirs - Réglementations:	-
Arrimage et manutention:	Category A.
Propriétés et observations:	Liquefied, non-flammable gas. Heavier than air (1,5). Cannot remain in the liquid state above 31°C.
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Étiquette de danger:	Non-flamm. gas
Code de quantité exceptée:	E1
Avions passagers et cargo: Quantité limitée:	Forbidden
Avions passagers et cargo:	Pack.Instr. 200 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 200 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières:	A202
Emergency Response Guide-Code (ERG):	2L

Éviter si possible de transporter dans un véhicule dont la zone de chargement n'est pas séparée de la cabine du conducteur. Le conducteur doit connaître les risques éventuels que présente le chargement et la conduite à suivre en cas d'accident ou en cas d'urgence. Assurer la protection des bouteilles de gaz avant le transport. La valve de la bouteille doit être fermée et hermétique. L'écrou de fermeture de la soupape ou le bouchon (le cas échéant), doivent être correctement fixés. Le dispositif de protection de la soupape (le cas échéant) doit être correctement fixé.

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Observer les réglementations en vigueur.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Kohlendioxid / Quellkohlendioxid

Numéro de matière 4042X/4068X/4092X

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 14.0

Remplace la version: 13.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 9 de 9

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

0 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

Le risque d'asphyxie est souvent négligé, et dans les stages de formation des collaborateurs, il faut insister particulièrement sur ce point.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Adresse

Mise à jour d'ordre général

Créée:

19.5.2014

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
LEP: Limite d'exposition professionnelle
log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
ONU: Organisation des Nations unies
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
Press. Gas: Gaz sous pression
PRG: Potentiel de réchauffement global
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.